

2BAC
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
2, Rue de Cuire – 69004 LYON
R.C.S. LYON 924 842 503

*Certifié conforme
à l'original
le 26/10/24
JB*

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2024**

Le 24 octobre 2024 à 14h00,

Au siège social, 2, Rue de Cuire – 69004 LYON, les associés de la Société par Actions Simplifiée 2BAC se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présents :

- La Société BENACLEX, représentée par son Président Monsieur Clément MORELLE
Propriétaire de HUIT MILLE ACTIONS 8.000 actions

- Monsieur Benjamin HOYAU
Propriétaire de DEUX MILLE ACTIONS 2.000 actions

Le total des parts des associés présents : dix mille (10.000) parts sur les dix mille (10.000) composant le capital social.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par la Société BENACLEX représentée par Monsieur Clément MORELLE.

Monsieur Benjamin HOYAU est désigné en qualité de scrutateur.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Benjamin HOYAU en qualité de Directeur Général Délégué ;
- Modification des statuts ;
- Adoption des nouveaux statuts ;
- Pouvoirs.

PREMIÈRE RESOLUTION

Les Associés décident de nommer ce jour Monsieur Benjamin HOYAU demeurant 10, Rue Seguin à 69002 LYON, aux fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RESOLUTION

Les Associés décident que Monsieur Benjamin HOYAU ne percevra aucune rémunération dans le cadre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RESOLUTION

Les Associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général Délégué, Monsieur Benjamin HOYAU, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux prévus pour le Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Après en avoir délibéré, les associés ont décidé de modifier les articles suivants des statuts au regard de la nomination de Monsieur Benjamin HOYAU en qualité de Directeur Général Délégué et de l'ajout de cette nouvelle fonction dans la Société :

- Article 20 ;
- Article 31.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Après en avoir délibéré, les associés ont décidé d'approuver le nouveau projet de statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

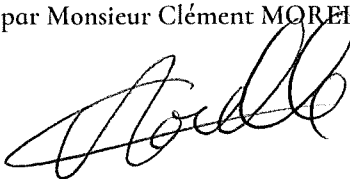
SIXIÈME RÉOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs à Maître Julia BRICCA, Avocat, à l'effet de mener à bien les opérations en rapport avec les décisions prises dans le cadre du présent procès-verbal d'assemblée générale.

À cet effet faire toutes déclarations ; prendre tous engagements ; se faire remettre tous titres et pièces ; exiger toutes justifications ; signer tous actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

ASSOCIÉ
SAS BENACLEX Représentée par Monsieur Clément MORELLE (Signature) 

*certifié conforme à l'original
le 26/10/24*

ASSOCIÉ

Monsieur Benjamin HOYAU
(Signature)



PRÉSIDENT DE SÉANCE

La Société BENACLEX
Monsieur Clément MORELLE
(Signature)



SCRUTATEUR DÉSIGNÉ

Monsieur Benjamin HOYAU
(Signature)



Certifié conforme à
l'original le
26/10/2024.